

Étude : Écarts entre les sexes : les répercussions de la transparence salariale et les femmes exerçant une profession du domaine des STGM

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le lundi 16 septembre 2019

Le fait que les femmes gagnent moins que les hommes constitue l'une des caractéristiques les plus persistantes et les plus marquantes des marchés du travail partout dans le monde.

Cela pourrait s'expliquer, entre autres, par le fait que l'écart salarial entre les sexes persiste en partie parce qu'il est dissimulé, c'est-à-dire parce que les hommes et les femmes qui évoluent dans un milieu de travail donné ne connaissent pas toujours les salaires de leurs collègues de travail.

La sous-représentation des femmes dans certaines professions à salaires élevés, comme les postes de cadres et les professions en sciences, technologies, génie et mathématiques (STGM) est un autre facteur explicatif.

Deux nouvelles études, réalisées par Statistique Canada et diffusées par le Centre des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion de l'organisme, font la lumière sur ces enjeux.

L'étude intitulée « [La transparence salariale et l'écart entre les sexes](#) » est la première étude canadienne qui quantifie la mesure dans laquelle les lois sur la transparence salariale réduisent l'écart salarial entre les sexes.

L'étude porte essentiellement sur les membres du corps professoral des universités canadiennes. Les lois sur la transparence salariale, qui permettent au public de connaître les salaires des membres du corps enseignant dépassant des seuils précisés, ont été adoptées dans différentes provinces à divers moments.

Au moyen de données administratives détaillées provenant du Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges de 1970 à 2017, l'étude traite de trois principales conclusions. Premièrement, les provinces qui ont adopté des lois sur la transparence salariale ont connu un taux de croissance plus faible des salaires des membres du corps professoral (d'environ 1 à 3 points de pourcentage) que les provinces qui n'ont pas adopté de telles lois. Deuxièmement, les lois ont réduit les disparités salariales entre les sexes de 2,2 à 2,4 points de pourcentage. Cela représente une diminution d'environ 30 % de l'écart salarial entre les sexes de 7 % à 8 %, qui était observé dans le secteur universitaire au moment de la première série de réformes en matière de transparence au Canada. Troisièmement, l'effet de la transparence salariale sur les salaires moyens ainsi que sur l'écart salarial entre les sexes est plus prononcé dans les milieux de travail syndiqués.

La deuxième étude, intitulée « [Parcours professionnels des titulaires d'un diplôme en STGM au Canada : analyse comparative entre les sexes](#) », présente des statistiques ventilées selon le sexe au sujet des parcours professionnels des titulaires d'un diplôme en STGM.

L'étude examine pour la première fois au Canada la mesure dans laquelle les titulaires d'un diplôme en STGM accèdent à une profession du domaine des STGM ou la quittent au cours d'une période de 10 ans, au moyen d'une approche comparative entre les sexes. Pour ce faire, l'étude s'appuie sur des données de panels tirées des recensements de la population de 2006 et de 2016.

L'étude examine les professions exercées en 2006 et en 2016 par une cohorte précise de personnes qui étaient âgées de 25 à 54 ans et qui avaient achevé un programme d'un collège, d'un cégep ou d'une université dans le domaine des STGM en 2006.

En 2016, 41,5 % des hommes titulaires d'un diplôme en STGM dans cet échantillon ont exercé une profession dans le domaine des STGM, comparativement à 22,5 % de leurs homologues féminins. L'écart entre les sexes est partiellement attribuable au fait que les hommes et les femmes choisissent différents domaines des STGM : les



titulaires d'un diplôme d'un programme de génie sont plus susceptibles d'exercer une profession du domaine des STGM que les titulaires d'un diplôme en sciences physiques et chimiques et en sciences biologiques, générales et intégrées.

Les femmes sont plus susceptibles de quitter leur profession dans le domaine des STGM que les hommes : 34,7 % des femmes exerçant une profession du domaine des STGM en 2006 s'étaient tournées vers une profession dans un autre domaine en 2016, comparativement à 26,4 % de leurs homologues masculins.

Troisièmement, la croissance des salaires des femmes et des hommes qui sont demeurés dans une profession du domaine des STGM n'était pas significativement différente de celle de leurs homologues qui se sont tournés vers une profession dans un autre domaine en 2016. Ces résultats indiquent que bien que les professions du domaine des STGM puissent être mieux rémunérées, en moyenne, que les professions des autres domaines, les titulaires d'un diplôme en STGM qui quittent leur profession du domaine des STGM ne connaissent pas nécessairement une croissance salariale inférieure à celle de leurs pairs qui persévèrent dans une profession du domaine des STGM.

Il est maintenant possible de consulter les documents de recherche intitulés « [La transparence salariale et l'écart entre les sexes](#) » et « [Parcours professionnels des titulaires d'un diplôme en STGM au Canada : analyse comparative entre les sexes](#) », qui font partie de la *Série de documents de recherche, Direction des études analytiques (11F0019M)*.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous au 514-283-8300 ou composer sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, veuillez communiquer avec René Morissette au 613-951-3806 (rene.morissette@canada.ca), Division de l'analyse sociale et de la modélisation.